

**Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
RCS MONTAUBAN 978 797 751**

**A GRAND'EAU
128 rue de Padouens,
82600 AUCAMVILLE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1^{er} JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juin, à 14 heures, les associées de la Société A GRAND'EAU se sont réunies en Assemblée Générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la présidente.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associées présentes.

Sont présentes :

- Madame Marie GRANDO, titulaire de 60 actions en pleine propriété,
- Madame Sylvie PIQUEMAL, épouse GRANDO, titulaire de 40 actions en pleine propriété,

Total des actions des associées présentes : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Madame Marie GRANDO, en sa qualité de Présidente de la Société.

Madame Sylvie PIQUEMAL est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associées présentes possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'une Directrice Générale,
- Rémunération de la Directrice Générale,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Directrice Générale à compter de ce jour pour une durée indéterminée :

Madame Sylvie PIQUEMAL épouse GRANDO
Née le 22 juin 1966 à Montauban (82)
De nationalité française
Demeurant 65 chemin du Marguestaud, 82600 AUCAMVILLE

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Sylvie GRANDO disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Sylvie GRANDO aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Madame Sylvie GRANDO ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Fait à AUCAMVILLE, le 1^{er} juin 2024

Madame Marie GRANDO

Associée

Présidente de séance



Madame Sylvie GRANDO

Associée

Secrétaire de séance

